Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260304-DCM2026030404-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 27.02.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 08
Votants : 08

Délibération n° 2026-03-04/04

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 20 heures 00 minute le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU.
Absents excusés : Nadège GONCALVES, Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Agathe GOUEDARD.

Demande de subvention de l'ASADE

Le Maire expose à l'assemblée que l'association **A.S.A.D.E** (Association Saint André Des Eaux), active depuis novembre 2011, œuvre depuis plus de quatorze ans à la diffusion de la culture à travers l'organisation d'événements socioculturels intergénérationnels à Saint-André-des-Eaux et sur le territoire environnant.

L'association inscrit son action dans une démarche d'économie sociale et solidaire, de développement durable, de partage et de coopération, selon la devise « cultiver du local et récolter du partage ».

Tout au long de l'année, l'A.S.A.D.E apporte son concours à de nombreuses manifestations locales, notamment les Chenillades, le festival des Papillonades, le festival des Palourdes, les Hameaux légers, les animations de l'Éprouvette, le feu de la Saint-Jean ou encore le marché de Noël.

Pour l'année 2026, l'association prévoit notamment :

- l'organisation du « Goûter des Arts Sonnés » le dimanche 22 mars 2026, couplé à son assemblée générale ;
- l'organisation du festival « Les Arts Sonnés » les 28 et 29 août 2026 à Saint-André-des-Eaux.

Par ailleurs, l'A.S.A.D.E contribue au rayonnement culturel de la commune au-delà de son territoire, notamment par des partenariats et participations à diverses manifestations régionales.

En raison du contexte économique actuel et afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2026, l'association sollicite une subvention communale d'un montant de **600 €**.

Considérant l'intérêt local des actions menées par l'A.S.A.D.E, leur contribution à l'animation culturelle et au dynamisme communal, ainsi que leur utilité sociale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association A.S.A.D.E une subvention de fonctionnement d'un montant de **600 €** pour l'année 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 09 MAR. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Agathe GOUEDARD

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)